



## Accès à la nationalite française

Par **Rooksanah**, le **22/03/2014** à **14:11**

Je suis une maman de 3 adultes français salariés et résidant en France régulièrement depuis 33 ans. J'ai du arrêter de travailler suite a la maladie de mon mari qui a été reconnu inapte au travail. On a demande la nationalite francaise il y a 2 ans mais on a donne un ajournement faute de ressource, aujourd'hui mon mari est retraite (aspa) et avec les aides que non enfants nous procurent nous vivons décemment. Estce qu'on a une chance de devenir français si nous faisons la demande

Par **domat**, le **22/03/2014** à **14:57**

bjr,  
pour la naturalisation en autres conditions il faut des ressources stables et suffisantes.  
je ne suis pas sur que les aides apportées par vos enfants puissent être prises en compte comme étant des ressources stables.  
est-ce que vous déclarez les aides reçues par vos enfants comme des revenus lors de votre déclaration au trésor public ?  
cdt

Par **Rooksanah**, le **23/03/2014** à **12:28**

Bonjour Merci pour votre réponse. Pour répondre à votre question , oui nous déclarons les aides que nos enfants nous apportent au trésor public.le dernier qui est cadre dans une entreprise habite toujours chez nous